

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Présents : 11

Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 23 FEVRIER 2026

N° D2026_014

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois février à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, MM. Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAMBERT

Date de la convocation : 17 février 2026

Date de l'affichage : 17 février 2026

OBJET : - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME – DEMOLITION D'UN GARAGE – TERRAIN ZINDERSTEIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de St Bernard est propriétaire du terrain cadastré AN 3, dit terrain Zinderstein,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Bernard approuvé le 7 septembre 2010,

VU le permis d'aménager n° PA 001 339 21 V0004 délivré le 03/03/2022,

Considérant le projet d'aménagement sur le terrain Zinderstein d'un parking relais paysager,
Considérant que pour la réalisation de ce projet, la garage présent sur le terrain doit être démoli,
Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- D'AUTORISER le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ladite autorisation d'urbanisme.

- HABILITE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, la Première Adjointe, à signer tout acte relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal tail.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LAMBERT

A handwritten signature in blue ink, starting with a large loop and ending with a horizontal tail.

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 27/02/2026